



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2002/L.28
29 octobre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE

Dix-septième session

New Delhi, 23-29 octobre 2002

Point 7 de l'ordre du jour

**POLITIQUES ET MESURES CORRESPONDANT À DE «BONNES PRATIQUES»
APPLIQUÉES PAR LES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I
DE LA CONVENTION**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note avec satisfaction du document FCCC/SBSTA/2002/INF.13, qui contenait des informations sur les politiques et mesures dont avaient fait état les Parties visées à l'annexe I dans leurs troisièmes communications nationales. Il a également pris note du document FCCC/SBSTA/2002/MISC.19, qui contenait des observations des Parties sur ce point de l'ordre du jour.
2. Le SBSTA a également pris note de deux documents diffusés sur le Web, le document FCCC/WEB/2002/11, qui contenait des observations d'organisations internationales et intergouvernementales, et le document FCCC/WEB/2002/7, qui contenait un extrait de la base de données présentant des informations sur les politiques et mesures dont avaient fait état les Parties visées à l'annexe I dans leurs troisièmes communications nationales, que le secrétariat avait créée pour faciliter la compilation des informations sur les politiques et mesures pour l'établissement du document FCCC/SBSTA/2002/INF.13.

3. Le SBSTA a pris note du rapport oral du Président du SBSTA sur les consultations de présession qui avaient eu lieu à New Delhi le 21 octobre 2002. Ces consultations avaient réuni 44 participants, qui représentaient 29 Parties, deux organisations intergouvernementales, à savoir l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Agence internationale de l'énergie, et deux organisations non gouvernementales.

4. Comme convenu à sa seizième session [document FCCC/SBSTA/2002/6, par. 45 d)], le SBSTA a poursuivi son examen des actions initiales menées en application des dispositions pertinentes du Plan d'action de Buenos Aires et de la décision 13/CP.7 et de toutes autres actions relatives à cette décision entreprises à sa seizième session. En ce qui concerne les actions initiales, le SBSTA a conclu que les deux ateliers tenus à Copenhague sur les «bonnes et meilleures pratiques» en matière de politiques et de mesures apportaient une valeur ajoutée à l'échange de données d'expérience et d'informations sur les politiques et les mesures.
